

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

Madame, Monsieur,

Votre enfant peut recevoir à l'école un enseignement de la langue et de la culture italiennes. Selon le projet de l'école, cet enseignement est ouvert à tous les élèves volontaires ou aux seuls élèves d'origine italienne.

Par accord entre l'Italie et la France, ces cours sont assurés par des enseignants italiens qualifiés. Selon l'école, ils peuvent être intégrés à l'horaire scolaire ou avoir lieu après la classe. Ils font dans tous les cas partie du travail de la classe et sont considérés comme de véritables activités scolaires.

Dans certaines écoles, votre enfant peut recevoir un enseignement de la langue italienne en tant que langue vivante étrangère (LVE). Ces cours sont ouverts à tous les élèves de l'école. Ils ont lieu pendant le temps scolaire et respectent les programmes de langue vivante de chaque niveau de classe. Cet enseignement est alors intégré à la carte académique des enseignements linguistiques et suppose donc la continuité en classe de sixième de collège.

Tous les détails de l'organisation de cet enseignement dans l'école et de son suivi au collège peuvent être obtenus auprès des enseignants de l'école.

Si vous souhaitez que votre enfant reçoive cet enseignement l'année prochaine, ou qu'il le continue s'il l'a déjà commencé, remplissez le formulaire joint et remettez-le au directeur de l'école de votre enfant. Merci de répondre rapidement, c'est nécessaire pour organiser le cours pour la rentrée prochaine.

Signore, Signora,

Ai vostri figli viene offerta la possibilità di seguire alla scuola elementare un corso di lingua e cultura italiana. A seconda della programmazione della scuola, tale corso viene proposto a tutti gli allievi interessati a seguirlo o riservato ai soli allievi di origine italiana.

In base a un accordo stipulato tra l'Italia e la Francia, i corsi sono tenuti da insegnanti italiani qualificati. Secondo le singole scuole, i corsi vengono integrati all'orario oppure impartiti fuori dell'orario della classe. In ogni caso, tali corsi sono parte integrante delle lezioni e vengono considerati come attività scolastiche vere e proprie.

In certe scuole medie, l'apprendimento della lingua e della cultura italiana può essere proseguito, offrendo così ai vostri figli un'opportunità supplementare.

Troverete tutte le informazioni riguardanti l'organizzazione di questi corsi nella scuola nonchè l'eventuale proseguimento alla scuola media nella nota annessa a questo documento informativo. Per ulteriori precisazioni, ci si può rivolgere agli insegnanti della scuola.

Se sceglierete di iscrivere vostro/a figlio/a a questi corsi per il prossimo anno scolastico, affinché cominci o prosegua lo studio della lingua e della cultura italiana, vi preghiamo di compilare il modulo annesso e di consegnarlo al direttore della scuola. È gradita una sollecita risposta in modo da consentire la buona organizzazione dei corsi per l'inizio del prossimo anno scolastico.

PARTIE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ÉCOLE

AVANT LE :

Partie à remplir par l'école :

Département :

Commune :

École :

Classe :

Cours : LANGUE ET CULTURE ITALIENNES

Partie à remplir par les parents :

Monsieur, Madame :

demandent

que leur enfant :

SUIVE

NE SUIVE PAS

(Barrer la mention inutile)

un enseignement de langue et de culture italiennes pendant la prochaine année scolaire.

Ale

Signature des parents :